



Assemblée Conseil

Distr. générale
16 juillet 2015
Français
Original : anglais

Vingt et unième session

Kingston (Jamaïque)

13-24 juillet 2015

Rapport de la Commission des finances

1. Lors de la vingt et unième session de l'Autorité internationale des fonds marins, la Commission des finances s'est réunie à cinq reprises entre le 9 et le 13 juillet 2015.
2. Ont participé aux séances tenues lors de la vingt et unième session les membres de la Commission dont les noms suivent : Frida Armas-Pfirter, Trecia Elliott, Francesca Graziani, Olivier Guyonvarch, Pavel Kavina, Duncan Muhumuza Laki, Olav Myklebust, Nicola Smith, Reinaldo Storani, David C. M. Wilkens et Shinichi Yamanaka.
3. Avaient fait savoir au Secrétaire général qu'ils seraient dans l'incapacité d'assister à la session les membres dont les noms suivent : Aleksey Bakanov et Changxue Chen.
4. Deux membres avaient informé le Secrétaire général de leur démission : Vishnu Dutt Sharma et Han Thein Kyaw.
5. Conformément à l'usage, Ye Minn Thein a pris part aux travaux de la Commission avant d'être élu officiellement par l'Assemblée pour la durée restant à courir du mandat de Han Thein Kyaw, et Koteswara Rao a participé à la séance du 13 juillet avant d'être élu officiellement par l'Assemblée pour la durée restant à courir du mandat de Vishnu Dutt Sharma.
6. La Commission a réélu Olav Myklebust Président et Duncan Muhumuza Laki Vice-Président.
7. La Commission a engagé les membres à participer à toutes les séances.

I. Ordre du jour

8. La Commission a examiné et adopté l'ordre du jour de ses travaux, publié sous la cote [ISBA/21/FC/1](#).

* Nouveau tirage pour raisons techniques (16 juillet 2015).



II. Exécution du budget et mesures d'économie

9. La Commission a pris note du rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2013-2014 et pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2015. Elle a demandé et obtenu des précisions sur divers points, notamment sur le recours à des consultants.

10. La Commission a remercié le Secrétaire général des mesures engagées en vue de réaliser des économies sur le budget de l'Autorité et lui a demandé de poursuivre son action et de présenter un rapport sur le même sujet en 2016.

III. Rapport sur la vérification des comptes de l'Autorité internationale des fonds marins pour 2014

11. La Commission a examiné le rapport de KPMG sur la vérification des comptes de l'Autorité pour l'année 2014. Elle a pris note de ce rapport et de l'opinion exprimée par les vérificateurs selon laquelle les états financiers de l'Autorité donnent une image fidèle et exacte de la situation financière de l'Autorité au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats financiers et des flux de trésorerie pour l'année considérée, conformément au Règlement financier de l'Autorité et aux Normes comptables du système des Nations Unies.

12. La Commission a félicité le Secrétaire général de la bonne tenue des comptes de l'Autorité, soulignée par les vérificateurs dans leur rapport.

13. Lors de l'examen des états financiers pour l'année terminée au 31 décembre 2014, la Commission a demandé des éclaircissements sur plusieurs points, notamment sur les rubriques présentant un dépassement ou une sous-utilisation des crédits. Elle a demandé que d'importantes rubriques figurant dans les états financiers soient davantage détaillées dans un souci de plus grande transparence. Elle a été pleinement satisfaite des informations complémentaires que lui a apportées le Secrétaire général.

IV. Nomination d'un commissaire aux comptes indépendant pour 2015 et 2016

14. S'agissant de la nomination d'un commissaire aux comptes indépendant pour l'exercice 2015-2016, la Commission a examiné la qualité des vérifications effectuées par KPMG en 2013 et 2014. Après en avoir délibéré, elle a décidé, conformément à l'article 12 du Règlement financier, de recommander à l'Assemblée que KPMG soit nommé pour deux ans supplémentaires afin de lui permettre d'aller au bout de ses quatre ans de mandat.

V. État du Fonds de dotation et du Fonds de contributions volontaires de l'Autorité internationale des fonds marins, et questions connexes

15. La Commission a pris note du solde du Fonds de dotation s'élevant à 3 468 750 dollars au 30 juin 2015, dont 13 212 dollars d'intérêts acquis destinés à

appuyer la participation de scientifiques et de personnel technique qualifiés de pays en développement à la recherche scientifique marine et aux programmes approuvés.

16. La Commission a remercié le Mexique de sa contribution de 7 500 dollars versée le 4 septembre 2014 et les Tonga de leur contribution de 1 000 dollars versée le 18 décembre 2014.

17. La Commission a pris note du solde du Fonds de contributions volontaires s'élevant à 225 462 dollars au 30 juin 2015. Elle a remercié la Chine de sa contribution de 20 000 dollars versée le 7 juillet 2014 et le Japon de sa contribution de 21 660 dollars versée le 19 septembre 2014. Elle a également pris note avec satisfaction de l'annonce faite par la Chine de verser une contribution supplémentaire de 20 000 dollars au Fonds de contributions volontaires.

18. La Commission a examiné le rapport publié sous la cote [ISBA/21/FC/5](#) et s'est dite préoccupée par le faible rendement enregistré par le Fonds de dotation. Elle a pris note de l'état du Fonds ainsi que des moyens pouvant être envisagés pour en accroître les revenus. Après en avoir délibéré, elle a décidé de ne pas toucher au capital mais de recommander que le Secrétaire général consulte la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'un conseiller en investissements sur les mesures qui pourraient être prises pour obtenir un meilleur taux de rendement, lui rende compte en 2016 de l'état et de l'issue de ces consultations et lui fasse des recommandations d'investissement pour le Fonds de dotation.

19. La Commission a rappelé au Secrétaire général qu'elle l'avait prié en 2014 d'établir un rapport sur la possibilité, d'un point de vue juridique, d'envisager des avances du Fonds de dotation au Fonds de contributions volontaires à titre de subvention.

VI. État du Fonds de roulement

20. La Commission a pris note de l'état du Fonds de roulement au 30 juin 2015, faisant apparaître des avances s'élevant à 559 601 dollars, sur un plafond de 560 000 dollars.

21. La Commission a noté que la part de chaque État membre dans le Fonds de roulement ne correspondait pas au dernier barème des contributions. Comme elle l'a décidé en 2014, elle réexaminera la question à la prochaine révision du niveau du Fonds de roulement.

VII. État d'avancement de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public

22. La Commission a remercié le Secrétaire général de son rapport sur le bilan des progrès accomplis en vue de l'application au 1^{er} janvier 2016 des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'Autorité internationale des fonds marins ([ISBA/21/FC/9](#)), et l'a félicité des mesures prises pour mettre en œuvre ces normes.

VIII. Proposition visant à améliorer la présentation du budget de l'exercice 2017-2018 en vue de sa mise en conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public

23. La Commission a étudié les voies et moyens de moderniser la présentation du budget dans le souci de renforcer la transparence et d'améliorer la planification stratégique. Elle a examiné le mode de présentation actuel et les solutions présentées dans le document intitulé « Proposition visant à améliorer la présentation du budget de l'exercice 2017-2018 en vue de sa mise en conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public » ([ISBA/21/FC/6](#)).

24. Après en avoir délibéré, la Commission a décidé de recommander un nouveau modèle de présentation du budget, lequel figure en annexe. La nouvelle présentation proposée s'articule autour de deux chapitres de dépenses, à savoir : a) le budget d'administration; b) le budget des programmes de fond (six programmes). Le chapitre des recettes reste celui décrit dans le rapport de la Commission des finances en date de 2014 indiquant les recettes brutes.

25. Les six programmes proposés autour desquels s'organise l'activité de l'Autorité sont les suivants :

- a) Mise au point du cadre réglementaire régissant les activités dans la Zone;
- b) Protection du milieu marin;
- c) Administration des contrats;
- d) Gestion des données;
- e) Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine dans la Zone;
- f) Activités de communication.

26. Le budget donnera une description détaillée des mesures, des priorités et des objectifs dans le cadre de chaque programme.

27. Les six programmes regroupent les sous-catégories suivantes :

- a) Consultants;
- b) Services contractuels d'imprimerie;
- c) Voyages;
- d) Ateliers.

28. La nouvelle présentation proposée a notamment pour avantage, d'une part, de renforcer la responsabilité et la transparence au niveau des orientations stratégiques de l'Autorité et, d'autre part, d'améliorer la prise de décisions stratégiques par l'Autorité. Par ailleurs, elle permettra de rendre compte de manière plus détaillée des résultats obtenus dans le cadre des programmes. Il est entendu que cette présentation sera gardée à l'étude et sera amenée à évoluer au fil du temps.

29. La Commission prie le Secrétaire général d'utiliser ce modèle de présentation pour établir le projet de budget pour l'exercice 2017-2018. Le descriptif accompagnant le projet de budget devra présenter les programmes et préciser les

types de coûts encourus par chacun à l'aide des sous-catégories, notamment celles mentionnées au paragraphe 27.

IX. Suite donnée à la décision de l'Assemblée relative aux frais généraux d'administration des contrats d'exploration

30. La Commission a examiné le document [ISBA/21/FC/4](#) sur la suite donnée à la décision [ISBA/19/A/12](#) de l'Assemblée concernant les frais généraux.

31. La Commission a noté que, s'agissant des 14 contrats d'exploration conclus avant le 25 juillet 2013, 10 contractants avaient accepté de modifier leur contrat et de payer une participation annuelle aux frais généraux. Elle a également relevé que, pour l'année 2016, il était prévu que 18 des 22 contractants participeraient aux frais généraux.

32. La Commission a noté avec satisfaction les progrès et les succès enregistrés par le Secrétaire général dans la négociation de cette participation aux frais généraux et l'a encouragé à poursuivre ses consultations avec les quatre contractants restants afin que la charge soit équitablement répartie entre tous.

X. Droit qu'il est proposé d'instituer pour l'examen d'une demande de prorogation d'un contrat d'exploration

33. La Commission a examiné une analyse détaillée des prévisions de dépenses relatives au traitement des demandes de prorogation de contrats d'exploration, établie par le secrétariat sur la base des propositions figurant dans le document intitulé « Procédures et critères applicables à la prorogation d'un plan de travail approuvé en application du paragraphe 9 de la section 1 de l'annexe à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 » ([ISBA/21/C/WP.1](#)), et elle a demandé de plus amples précisions. Après un examen et une discussion plus approfondis, elle a conclu que le montant estimatif de la dépense afférente à l'examen d'une demande de prorogation s'élevait à 67 000 dollars.

34. Comme l'a préconisé la Commission juridique et technique, la Commission a donc décidé de recommander au Conseil et à l'Assemblée, lorsqu'ils se pencheront sur les procédures et critères applicables à la prorogation d'un plan de travail approuvé relatif à l'exploration, de fixer à 67 000 dollars le montant du droit à acquitter pour examen d'une demande de prolongation d'un contrat, et d'adopter les paragraphes 4 à 6 du projet de procédures et critères publié sous la cote [ISBA/21/C/WP.1](#), tels qu'ajustés.

XI. Incidences financières et budgétaires du projet de programme de travail relatif à l'élaboration d'un cadre réglementaire régissant l'exploitation des minéraux marins

35. Après un exposé du Président de la Commission juridique et technique sur l'élaboration d'un cadre réglementaire régissant l'exploitation des ressources minérales dans la Zone, la Commission a jugé que la mise en œuvre du projet de plan d'action aurait d'importantes incidences financières sur le budget de l'exercice biennal 2017-2018 et, partant, rappelé que toute décision du Conseil sur le projet de plan d'action devrait être prise en considération dans les délibérations concernant ce budget. Elle a noté que la Commission juridique et technique entendait élaborer un plan dûment chiffré et a demandé que celui-ci soit disponible suffisamment à l'avance pour être pris en compte lors de l'établissement du prochain projet de budget.

36. La Commission recommande au Conseil et à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de réserver, lors de l'affectation des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015-2016, suffisamment de ressources pour l'exécution des produits prioritaires répertoriés dans le projet de plan d'action et de lui faire rapport à elle-même sur les progrès réalisés et les ressources utilisées.

XII. Questions diverses

37. La Commission a examiné le document intitulé « Nouveaux membres de l'Autorité internationale des fonds marins » (ISBA/21/FC/8). Elle a recommandé que l'État de Palestine, devenu membre de l'Autorité le 2 janvier 2015, verse les montants indiqués ci-après en tant que contribution au budget d'administration générale de l'Autorité pour 2015 et 2016. Ces contributions devraient être comptabilisées comme recettes accessoires conformément à l'article 7.1 du Règlement financier de l'Autorité.

<i>Nouvel État membre</i>	<i>Date d'admission</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU (pourcentage)</i>		<i>Barème ajusté par l'Autorité internationale des fonds marins (pourcentage)</i>		<i>Contributions au budget d'administration (dollars É.-U.)</i>		<i>Avances au fonds de roulement (dollars É.-U.)</i>
		<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
État de Palestine	2 janvier 2015	0,0025	0,0025	0,01	0,01	578	578	–
Total						578	578	–

38. La Commission s'est dite préoccupée par le montant des contributions non acquittées par des États membres pour deux années ou plus durant la période allant de 1998 à 2015, lequel s'élève à 297 649 dollars, et a prié le Secrétaire général de continuer de s'employer autant qu'il le jugerait utile à recouvrer les sommes en souffrance.

39. La Commission a noté avec satisfaction que des versions préliminaires de ses documents étaient publiées sur le site Web de l'Autorité et elle encourage le Secrétaire général à maintenir cette pratique.

XIII. Recommandations de la Commission des finances

40. Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Conseil et à l'Assemblée de l'Autorité :

a) *De nommer* KPMG commissaire aux comptes indépendant pour 2015 et 2016;

b) *De prier* le Secrétaire général de consulter la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'un conseiller en investissements sur les mesures qui pourraient être prises pour obtenir un meilleur taux de rendement du Fonds de dotation, de lui rendre compte en 2016 de l'état et de l'issue de ces consultations et de lui faire des recommandations d'investissement pour le Fonds de dotation;

c) *De prendre acte* du nouveau modèle de présentation qui sera utilisé pour établir le projet de budget de l'Autorité pour l'exercice 2017-2018;

d) *De fixer* à 67 000 dollars le montant du droit à acquitter pour examen d'une demande de prolongation d'un contrat, et d'adopter les paragraphes 4 à 6 du projet de procédures et critères publié sous la cote [ISBA/21/C/WP.1](#), tels qu'ajustés;

e) *De prier* le Secrétaire général de réserver, lors de l'affectation des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015-2016, suffisamment de ressources pour l'exécution des produits prioritaires répertoriés dans le projet de plan d'action et de présenter à la Commission un rapport sur les progrès réalisés et les ressources utilisées;

f) *D'encourager vivement* les contractants qui examinent encore leur position à l'égard de la participation annuelle aux frais généraux d'administration et de supervision de leur contrat à accepter les modifications qu'il convient d'apporter aux clauses types des contrats pour que la charge soit répartie équitablement entre eux tous;

g) *De prier instamment* les membres de l'Autorité d'acquitter ponctuellement et intégralement leurs contributions au budget;

h) *De demander encore une fois* aux membres de l'Autorité de verser dès que possible leurs contributions non acquittées au budget de l'Autorité au titre d'exercices antérieurs et de prier le Secrétaire général de continuer de s'employer autant qu'il le jugera utile à recouvrer les montants dus;

i) *D'engager vivement* les membres à verser des contributions volontaires au Fonds de dotation et au Fonds de contributions volontaires de l'Autorité.

Annexe

Modèle de présentation des dépenses proposé pour le budget de l'exercice 2017-2018

Chapitre 1. Budget d'administration du secrétariat

Sous-chapitre 1

Postes permanents
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)
Heures supplémentaires
Dépenses communes de personnel
Communications
Formation
Ouvrages et fournitures de bibliothèque
Dépenses de représentation
Achat de mobilier et de matériel
Fournitures et accessoires
Services divers
Informatique
Vérification des comptes
Participation au régime commun des Nations Unies
Gestion des bâtiments
Voyages (sans rapport avec l'exécution des programmes)

Total, sous-chapitre 1

Sous-chapitre 2

Services de conférence
Assemblée
Conseil
Commission des finances
Commission juridique et technique

Total, sous-chapitre 2

Total, chapitre 1

Chapitre 2. Budget-programme

2.1 Mise au point du cadre réglementaire régissant les activités
dans la Zone
Consultants
Services contractuels d'imprimerie
Voyages
Ateliers

Total partiel

2.2 Protection du milieu marin

Consultants

Services contractuels d'imprimerie

Voyages

Ateliers

Total partiel

2.3 Administration des contrats

Consultants

Services contractuels d'imprimerie

Voyages

Ateliers

Total partiel

2.4 Gestion des données

Consultants

Services contractuels d'imprimerie

Voyages

Dépôt central de données

Ateliers

Total partiel

2.5 Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine
dans la Zone

Consultants

Services contractuels d'imprimerie

Voyages

Ateliers

Total partiel

2.6 Activités de communication

Consultants

Services contractuels d'imprimerie

Voyages

Ateliers

Total partiel

Total, chapitre 2

Total, budget d'administration et budget-programme
